

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2023-043**

L'an deux mille vingt trois

Le premier juin

A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, convoqué le 25 mai 2023 par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire**.

**Présents** : M. Christophe FOURNIER, M. Laurent VALLIER, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Jean-Yves PERILLAT, Mme Thérèse RAPHET, Mme Estelle GAILLARD, M. Jean-Pierre BETEND, M. Jean-Jacques SIGNOUX, M. Mickaël JOLIVET-BALON, Mme Corinne PASSERAT, M. Tanguy JON, M. Eric BERTELOOT, M. Francis MARCHAL, Mme Odile VIX, M. Jean-Luc ARCADE, M. Mickaël MAISTRE.

**Excusés** : M. Gilbert COLLINI (pouvoir à Mme Estelle GAILLARD), Mme Angélique LENOBLE (pouvoir à M. Laurent VALLIER), M. Lucas THABUIS (pouvoir à M. Christophe FOURNIER), Mme Marie-Cécile PASQUIER (pouvoir à Tanguy JON), Mme Aurélie ROCHE (pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE).

**Objet de la délibération : Indemnités pour le gardiennage de l'église d'Entremont**

Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ expose

VU la circulaire n° NOR/INT/A/87/00006/C du 08 janvier 1987 et n° NOR/IOC/D11/21246C du 29 juillet 2011 précisant que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvant faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouée aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité ;  
VU l'arrêté A2018-33 du Maire de la Commune d'Entremont en date du 22 octobre 2018 portant nomination du gardien de l'église d'Entremont ;

**Considérant** que le plafond applicable pour le gardiennage des églises communales est fixé, au titre de l'année 2023, à 496.09 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte,

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer cette somme à M. Christian ROUSSEL, gardien de l'église d'Entremont.

Il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DE DECIDER** d'allouer la somme de 496.09 € à M. ROUSSEL Christian pour le gardiennage de l'église d'Entremont.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**Délibération votée à l'unanimité.**

Fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre suivent les signatures,  
Pour copie conforme le 2 juin 2023.

S'LO

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2023-043**

Le Maire,  
Christophe FOURNIER.

La secrétaire de séance,  
Christiane PERILLAT-CHARLAZ.



Transmis en Préfecture le 06 juin 2023  
Rendue exécutoire le : 06 juin 2023  
Le Maire,  
Christophe FOURNIER

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the secretary of the meeting, Christiane Perillat-Charlaz.

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the Mayor, Christophe Fournier.